



**REGLEMENT DE SCOLARITE ET D'EXAMENS
DU PARCOURS
DROIT-PREPA ENS RENNES D1
DE LA LICENCE MENTION DROIT**

ANNEE 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 713-9 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu les statuts de la Faculté de droit ;

Vu la délibération n° D2023-07-09-sco du 04 juillet 2023 portant approbation par le conseil d'administration la charte des examens de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2024-05-30-sco du 28 mai 2024 portant approbation des règles de progression en licence ;

Règlement adopté par le Conseil de Faculté le 23 septembre 2025 et par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie le XXX.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants de licence au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Dans toute correspondance avec l'administration et les enseignants, seuls les courriers envoyés par le biais de l'adresse électronique institutionnelle (prenom.nom@univ-lyon3.fr) font foi.

Article 1.- Présentation générale

L'étudiant qui suit le parcours spécifique de formation « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 » est inscrit parallèlement en Licence en Droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en vue de l'obtention du diplôme de Licence et en classe préparatoire ENS Rennes D1 au lycée Juliette Récamier.

En première année de licence (semestres 1 et 2), l'étudiant inscrit dans le parcours « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 » suit les enseignements (cours magistraux et travaux dirigés) à l'Université, en principe, le mardi, le jeudi et le vendredi. Il suit les cours dispensés au lycée Juliette Récamier, en principe le lundi et le mercredi ainsi que sur les horaires laissés vacant par l'Université.

En deuxième année de licence (semestres 3 et 4), l'étudiant inscrit dans le parcours « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 » suit les enseignements (cours magistraux et travaux dirigés) à l'Université, en principe, le lundi, le mardi et le jeudi. Il suit les cours dispensés au lycée Juliette Récamier, en principe, le mercredi et le vendredi ainsi que sur les horaires laissés vacant par l'Université.

L'étudiant inscrit dans le parcours « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 » peut réaliser sa troisième année de Licence en droit (semestres 5 et 6) dans le cadre d'un programme d'échange. Les 60 crédits ECTS correspondants aux semestres 5 et 6 sont acquis dans une université partenaire étrangère.

Article 2.- Inscription

L'étudiant qui souhaite suivre le parcours « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 », doit s'inscrire à l'Université Jean Moulin Lyon 3 ainsi qu'au lycée Juliette Récamier, après avoir déposé sa candidature pour la classe préparatoire ENS D1 au lycée Juliette Récamier sur la plateforme Parcoursup et s'acquitter des droits d'inscription afférents auprès des deux établissements.

Article 3.- Régime de scolarité et d'examens

L'étudiant inscrit dans le parcours « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 » est soumis au règlement de scolarité et d'examen du parcours Droit de la Licence mention Droit ainsi qu'au règlement intérieur du lycée Juliette Récamier, sous réserve des dispositions dérogatoires du présent règlement.

Article 4.- Conditions d'obtention

Chaque matière est affectée d'un coefficient égal aux crédits européens (ECTS), en distinguant, s'il y a lieu, les travaux dirigés et les examens terminaux. La répartition par semestre des enseignements et des crédits correspondants est la suivante : voir *maquette ci-dessous*.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Par dérogation, les mineures de première année sont composées de deux unités d'enseignement chacune qui se compensent entre elles.

L'étudiant inscrit dans le parcours « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 » ne peut pas bénéficier des règles de progression prévues par le règlement applicable au parcours Majeure Droit Mineure Droit.

L'étudiant inscrit dans le parcours « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 » ne peut pas substituer une unité d'enseignement « Engagement étudiant » à l'une ou l'autre des unités d'enseignement du parcours « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 ».

Article 5.- Programme d'échange

L'étudiant inscrit dans le parcours « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 » valide sa troisième année de licence (semestres 5 et 6) dans le cadre d'un programme d'échange. Dans ce cas, les soixante crédits ECTS correspondant aux semestres 5 et 6 sont acquis dans une université partenaire étrangère.

L'étudiant inscrit dans le parcours « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 » qui souhaite partir dans une université partenaire étrangère pour les semestres 5 et 6 suit le processus de sélection mis en place, au sein de la Faculté de droit, par le Pôle international. La sélection au programme d'échange est conditionnée par un niveau linguistique en adéquation avec les exigences des partenaires étrangers, ainsi que par la cohérence du projet pédagogique, une solide motivation et une bonne préparation au départ.

L'étudiant inscrit dans le parcours « Licence Droit – prépa ENS Rennes D1 » qui n'a pas été sélectionné ou qui ne souhaite pas partir en échange pour les semestres 5 et 6, est inscrit, à sa demande, en troisième année de Licence en Droit. Il choisit la spécialisation en droit public ou en droit privé.

Article 6.- Progression

L'étudiant inscrit dès la première année dans le parcours « Licence de droit – prépa ENS D1 » est admis directement en deuxième année du parcours « Licence de droit – prépa ENS D1 » s'il a validé 60 crédits ECTS en 1^{ère} année et si le Conseil de classe du lycée Juliette Récamier valide le passage en 2^{ème} année de classe préparatoire.

Article 7.- Accès direct en deuxième année

Les candidatures en vue d'obtenir l'entrée en 2^{ème} année du parcours « Licence droit – prépa ENS Rennes D1 » des étudiants n'ayant pas suivi la 1^{ère} année de ce parcours sont soumises à l'appréciation conjointe du Doyen de la Faculté de Droit et des coordonnateurs de la classe préparatoire.

Article 8.- Assiduité

La présence à chacune des séances de travaux dirigés dispensés à la Faculté de droit est obligatoire. Aucune dispense d'assiduité ne peut être accordée à un étudiant inscrit dans le parcours « Licence droit – prépa ENS Rennes D1 ».

Article 9.- Abandon et réorientation

L'étudiant inscrit en 1^{ère} année de « Licence droit – prépa ENS Rennes D1 » qui souhaiterait démissionner de la classe préparatoire en fin de 1^{ère} année ou qui n'est pas autorisé par le Conseil de classe de fin de 1^{ère} année à poursuivre son cursus en classe préparatoire pour insuffisance de résultats est inscrit, à sa demande, en 2^{ème} année de licence parcours Droit s'il a validé 60 crédits ECTS durant sa 1^{ère} année.

Il peut également être admis en Licence Science-politique-Droit et en Licence Droit-Philosophie, sur dossier et sous réserve des places disponibles.

Parcours Droit-prépa ENS Rennes D1 1^{ère} année

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)	Seconde chance
	CM	TD				
Majeure					25 ECTS	Épreuve écrite de 4h sur une matière aléatoire parmi celles donnant lieu à un examen terminal.
Unité fondamentale					25 ECTS	
Introduction générale au droit	24h		3	3	Écrit anticipé	
		7h30	0			
Droit civil	72h		7	11	Écrit annuel de 3h	
		30h	4			
Droit constitutionnel	72h		7	11	Écrit annuel de 3h	
		30h	4			

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (session initiale et de remplacement)	Seconde chance
	CM	TD				
Mineure du semestre 1				18 ECTS		
Unité complémentaire				3 ECTS		QCM
Institutions juridictionnelles	24h			3	QCM	
Unité d'enseignement prépa ENS Rennes D1				15 ECTS		
Économie générale	2 h (hebdo)			3	Voir les modalités des examens de la classe préparatoire ENS Rennes D1	
Droit civil : préparation aux concours	2 h (hebdo)			2		
Option obligatoire : Droit public ou Mathématiques appliquées	2 h (hebdo)			2		
Droit commercial	2 h (hebdo)			2		
Anglais	2 h (hebdo)			2		
Culture générale	2 h (hebdo)			2		
LVB	2 h (hebdo)			2		

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (session initiale et de remplacement)	Seconde chance
	CM	TD				
Mineure du semestre 2				17 ECTS		
Unité complémentaire				2 ECTS		
Institutions européennes	24h			2	QCM	QCM
Unité d'enseignement prépa ENS Rennes D1				15 ECTS		
Économie générale	2 h (hebdo)			3	Voir les modalités des examens de la classe préparatoire ENS Rennes D1	
Droit civil : préparation aux concours	2 h (hebdo)			3		
Option obligatoire : Droit des affaires, droit public ou Mathématiques appliquées	2 h (hebdo)			3		
LVA	2 h (hebdo)			2		
Culture générale	2 h (hebdo)			2		
LVB	2 h (hebdo)			2		

Parcours Droit – Prépa ENS Rennes D1 2^{ème} année

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (session initiale et de remplacement)	Seconde chance
	CM	TD				
Majeure					30 ECTS	Grand écrit de 4h portant sur l'ensemble des matières donnant lieu à un examen terminal
Unité fondamentale					28 ECTS	
Droit civil	72h		7	11	Écrit annuel de 3h	
		30h	4		Contrôle continu annuel	
Droit administratif	72h		7	11	Écrit annuel de 3h	
		30h	4		Contrôle continu annuel	
Droit des affaires	48h			6	Écrit annuel de 2h	
Unité transversale					2 ECTS	
Recherche documentaire				1	Note de participation	
Transition écologique et développement soutenable				1	Note de participation	

Matière	Nombre d'heures d'enseignement	Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)	Seconde chance
Mineure du semestre 3				15 ECTS	
Unité d'enseignement prépa ENS Rennes D1				15 ECTS	
Économie générale	4 h (hebdo)			Voir les modalités des examens de la classe préparatoire ENS Rennes D1	
Droit civil : préparation aux concours	3 h (hebdo)				
Option obligatoire : Droit des affaires, droit public ou Mathématiques appliquées	3 h (hebdo)				
LVA	2 h (hebdo)				
Culture générale	2 h (hebdo)				
LVB	2 h (hebdo)				

Matière	Nombre d'heures d'enseignement	Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)	Seconde chance
Mineure du semestre 4				15 ECTS	
Unité d'enseignement prépa ENS Rennes D1				15 ECTS	
Économie générale	4 h (hebdo)		4	Voir les modalités des examens de la classe préparatoire ENS Rennes D1	
Droit civil : préparation aux concours	3 h (hebdo)		3		
Option obligatoire : Droit des affaires, droit public ou Mathématiques appliquées	3 h (hebdo)		3		
LVA	2 h (hebdo)		2		
Culture générale	2 h (hebdo)		1		
LVB	2 h (hebdo)		2		